

NEGOFIL

LA NEWSLETTER DU NEGOCE

NEGOFIL, la newsletter de la FDMC,
Organisation professionnelle des Distributeurs de Matériaux de Construction

Agenda



- **21 mars** : Bercy : Réunion de travail facturation électronique
- **24 mars** : Réunion plénière du Conseil National du Commerce
- **25 mars** : Visio-conférence animée par Batactu « Négoce et rénovation énergétique : Quel rôle ? Quelle organisation ? Quel impact sur le marché ? » - Rendez-vous au Ministère du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'Economie Sociale et Solidaire
- **26 mars** : Comité Technique de la CNAM
- **27 mars** : Jury CQP et CPNEFP
- **28 mars** : Commission économique de la FDMC - Comité de crise de la Médiation des entreprises
- **31 mars** : Réunion d'information « grands comptes » FDMC/Constructys
- **2 Avril** : Réunion plénière du Conseil National du Commerce en présence des Ministres, Véronique Louwagie et Clara Chappaz.
- **4 Avril** : Assemblée générale Grand Est à Metz

REP PMCB, la FDMC entendue

Depuis son lancement en 2023, la mise en oeuvre de la filière REP PMCB s'est heurtée à de nombreux obstacles. Pour de nombreux acteurs de terrain, elle s'est rapidement transformée en un dispositif complexe et difficilement soutenable. Pourtant, en dépit des incertitudes et des contraintes, les distributeurs de matériaux de construction ont respecté les dispositions de la loi AGEC les concernant, en mettant en place les points de collecte requis et en répondant aux obligations fixées par le cadre réglementaire.

La ministre de la Transition écologique a annoncé, le 20 mars, une pause et une refondation de la filière, prenant acte des difficultés exprimées. Une décision que la FDMC accueille avec satisfaction, après avoir, dès le 7 mars, alerté publiquement sur l'urgence d'obtenir des clarifications. Dans son communiqué de presse publié le jour même, la Fédération a salué cette annonce comme un signal fort, soulignant qu'elle constitue une opportunité de remettre à plat un dispositif qui, dans son état actuel, générerait trop d'incompréhensions et de tensions sur le terrain. Elle y réaffirme son engagement à contribuer activement à la refonte de la REP PMCB, dans un esprit de dialogue et de co-construction.

Car si la Fédération n'a jamais contesté l'objectif de la REP, elle n'a cessé de rappeler la nécessité de le rendre viable sur le terrain. Avec près de 2 500 points de collecte déployés par ses adhérents, la profession a démontré son sens des responsabilités et sa capacité d'action, malgré un contexte économique tendu. Face à l'augmentation des éco-contributions, aux difficultés logistiques, elle a choisi de rester constructive. La FDMC participera pleinement à la concertation ouverte par le ministère en avril pour garantir qu'il repose sur un équilibre juste entre ambition environnementale et réalité opérationnelle. Les distributeurs de matériaux de construction seront au rendez-vous, comme ils l'ont toujours été.

[Lire le communiqué de la FDMC du 20 mars 2025](#)

Rénovation énergétique : un dialogue engagé avec la DGE



Le 19 mars, la FDMC a rencontré la Direction Générale des Entreprises (DGE) pour échanger sur le rôle des distributeurs dans la transmission d'informations aux artisans du BTP sur la rénovation énergétique. Avec 5 500 points de vente répartis sur le territoire, les distributeurs ne sont pas seulement des fournisseurs de matériaux : ils sont aussi des conseillers, des formateurs, des partenaires financiers, et constituent autant de points de rencontre pour les professionnels du BTP, favorisant les échanges, le partage d'expertise et le développement de réseaux locaux. La DGE souhaite renforcer cette dynamique en structurant la diffusion d'informations, via les distributeurs, maillons stratégiques entre ses fournisseurs, les industriels et ses clients, les professionnels du bâtiment. La FDMC a souligné l'importance d'une coordination entre acteurs publics et privés pour maximiser l'impact de ces dispositifs. Cette rencontre marque une première étape vers une collaboration renforcée pour accompagner la montée en compétences des artisans. Des actions concrètes sont à venir.

Infographies pour réduire l'empreinte carbone du Négoce

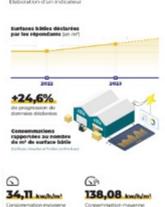
Portée par la dynamique de la Commission RSE et Développement durable, la FDMC met à disposition de ses adhérents de nouvelles infographies dédiées à la réduction de l'empreinte carbone dans le négoce. Pensées pour s'adapter au rythme des saisons, ces ressources concrètes ont été conçues comme de véritables leviers pour accompagner les professionnels vers des pratiques plus durables.



L'objectif est clair : outiller les entreprises qui souhaitent embarquer leurs équipes et leurs partenaires dans une démarche écologique partagée. À travers gestes simples, pragmatiques et adaptés à chaque période de l'année, ces supports visent à optimiser la consommation d'énergie, tout en préservant un environnement de travail confortable et efficace. Faciles à déployer, les infographies sont librement téléchargeables depuis l'espace adhérents.

Consommations énergétiques : Publication de l'indicateur du négoce

Consommations énergétiques du négoce



Dans un contexte où les attentes des parties prenantes en matière de données se multiplient, la Fédération a choisi de développer ses propres indicateurs de performance. Une démarche volontaire, pensée pour mettre en lumière le rôle joué par le négoce de matériaux de construction dans la transition énergétique et climatique.

Le premier jalon de ce travail a vu le jour avec un indicateur dédié à la consommation énergétique des négoce, rapportée à leurs surfaces bâties. Élaboré sur mesure pour la profession, sous la coordination de la Commission RSE et Développement durable, cet outil s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Il fera l'objet d'un suivi annuel pour permettre une analyse comparative fiable et une progression dans la durée. Mais ce n'est qu'un début. Pour affiner les résultats, renforcer la pertinence de l'analyse et refléter au mieux la réalité du terrain, la Fédération invite à nouveau les négoce à contribuer. Une mobilisation large est indispensable : elle permettra non seulement de produire des données représentatives, mais aussi de valoriser concrètement l'engagement du secteur. L'indicateur est disponible dans votre espace adhérent.

Guide emploi formation : une mise à jour publiée



Afin d'accompagner les entreprises adhérentes dans les démarches de recrutement, d'intégration et de fidélisation de leurs collaborateurs, la FDMC a mis à disposition une mise à jour de son guide emploi - formation. Ce document regroupe toutes les informations essentielles et dispositifs disponibles pour les aider à recruter de nouveaux talents, développer les compétences des équipes et soutenir l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Vous pouvez y accéder en cliquant [ici](#)

Retour sur la présentation du nouveau partenariat avec le ministère de l'éducation nationale



Le lundi 17 mars, près de 150 participants se sont réunis virtuellement lors d'un webinaire exceptionnel pour découvrir la nouvelle convention de partenariat 2025-2029 entre la FDMC, le Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Constructys! À cette occasion, les éléments ci-dessous ont été présentés aux participants:

- Un bilan de la précédente convention de coopération,
- Les objectifs de la nouvelle convention de coopération,
- Une présentation du serious game Distrib D'avenir, disponible depuis le 4 février !

Après le succès de la première convention 2020 - 2024, qui a permis de promouvoir le secteur des distributeurs de matériaux de construction auprès des jeunes, les signataires poursuivent la dynamique engagée et renforcent la synergie entre le secteur éducatif et économique. Vous pouvez désormais visionner le replay de cette visioconférence en cliquant [ici](#)

Un nouveau guide pour la CCN du négoce des matériaux de construction

Très attendue par les entreprises de la branche de la distribution du bâtiment, la FDMC a publié la nouvelle « édition 2025 » de la Convention Collective Nationale (CCN) du négoce des matériaux de construction.



Composée désormais de 18 titres, 94 articles, et plus de 270 pages, cette brochure est la référence pour accéder à une information fiable et complète des dispositions conventionnelles.

Pour accompagner ses entreprises adhérentes à se familiariser avec ce nouveau corpus conventionnel, la FDMC propose un « guide » sous forme de « fiches thématiques » pour :

- rendre les informations clés plus accessibles sans avoir à parcourir l'intégralité du texte,
- décrire les dispositions les plus complexes de la CCN,
- souligner les points de vigilance,
- mettre en lumière les dernières modifications,
- Faciliter la compréhension des droits et obligations pour réduire les risques de non-conformité, prévenir les litiges et éviter les sanctions éventuelles.

[Pour en savoir plus](#)

VMR : Versement Mobilité Régional, un nouvel impôt pour les entreprises



La Loi de finances pour 2025 offre désormais aux régions la faculté de prélever leur propre versement mobilité qui vient s'ajouter au versement mobilité classique déjà réglé par les employeurs de plus de 11 salariés. Si le taux de ce nouveau VMR est limité par la loi à 0,15% de la masse salariale, sa mise en place requiert une délibération du conseil régional.

Un certain nombre de régions (les Hauts-de-France, les Pays de la Loire, la Normandie, l'Auvergne-Rhône-Alpes et très récemment la région Bourgogne-Franche-Comté) ont d'ores et déjà fait savoir dans la presse qu'elles ne souhaitent pas mettre en place un tel versement mobilité, se refusant à faire peser de nouvelles charges sur les entreprises de leur territoire.

La FDMC en lien avec le MEDEF et la CPME reste attentive aux évolutions des discussions à venir et continuera à défendre des solutions alternatives au VMR pour assurer un financement des transports publics sans alourdir la fiscalité des entreprises.

Directive « transparence salariale » : le calendrier de transposition se précise



La directive européenne sur la transparence salariale sera progressivement intégrée dans le droit français, selon la Ministre du Travail, qui annonce la présentation d'un projet de loi pour septembre 2025.

Bien que la directive européenne vise principalement à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, elle impose également aux employeurs de respecter des obligations précises pour assurer une plus grande transparence salariale et une meilleure égalité des salaires. Ce texte, qui entrera en vigueur le 7 juin 2026, aura des répercussions significatives sur la gestion des ressources humaines et notamment en ce qui concerne l'index de l'égalité.

La FDMC, membre des groupes de travail interprofessionnels (MEDEF et CPME) sur ce sujet, milite pour une simplification de la réglementation actuelle, afin d'éviter une multiplication des obligations et une surtransposition de la directive européenne.

Nouvelle réunion du Club RH IDF



Le 20 mars, une vingtaine de professionnels RH du secteur des distributeurs de matériaux de construction se sont réunis sous la présidence de Françoise LATTI, Présidente de la FDMC Grand Paris / Ile-de-France. Un temps d'échange précieux pour aborder ensemble les défis actuels en matière d'emploi, de formation et d'attractivité du secteur.

Au programme de cette session :

- Actualité fédérales :
- Avancées des travaux de l'EDEC Négoce IDF en collaboration avec Constructys et la DRIEETS
- Partenariat avec France Travail IDF : planification des actions pour 2025
- Formation professionnelle : dispositifs et financements à disposition des entreprises
- Initiatives pour la promotion des métiers : mise en avant des Ambassadeurs du Négoce et du Serious Game

Intervention d'experts :

- Annonce de l'ouverture d'une section BTS CCST en partenariat avec l'IPAG, une belle avancée pour la filière !
- Présentation de l'impact de l'IA sur les pratiques RH en entreprise

Ensemble, poursuivons nos efforts pour rendre notre secteur plus attractif et accompagner les talents de demain.

FDMC
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction
215 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
www.fdmc.org Email : federation@fdmc.org

